

Saint-Péray le 06 Août 2018.

*Amis adhérentes et adhérents " **LEI ESCLOPS** "*

*Nous voici arrivés au début d'une nouvelle saison de votre activité la Randonnée pédestre avec votre club « **LEI ESCLOPS Saint-Pérollais** ».*

*Il est donc temps de **renouveler votre adhésion pour obtenir votre licence FFRP 2018 / 2019** ainsi que tous les avantages qui vont avec (voir votre carte licence).*

*A cette fin, vous trouverez en pièce jointe ou sur le site **www.randoleiesclops** (rubrique adhésion) le bulletin d'adhésion pour l'année 2018 / 2019 que vous devrez retourner totalement renseigné et accompagné d'un chèque de **37 €** ou **45 €** suivant le choix arrêté, auquel sera joint le **CMNCI**, **Certificat Médical de Non Contre- Indication** à la pratique de la Randonnée pédestre **obligatoire** pour toute **première inscription**.*

*Pour une réinscription pendant la validité des 3 années du CMNCI, un questionnaire de santé avec réponse **NON**, vous évite ce certificat médical !*

Ce questionnaire est à conserver, vous devez retourner uniquement l'attestation signée.

*Pour ceux ou celles qui souhaitent adhérer à notre association mais possèdent leur licence FFRP dans un autre Club, vous devrez retourner un chèque **de 20 € et obligatoirement la photocopie de votre licence FFRP 2018 / 2019** pour obtenir votre carte d'adhérent LEI ESCLOPS*

*Nous vous remercions d'adresser votre dossier complet si possible avant le **30 Septembre 2018 avec votre chèque libellé au nom « LEI ESCLOPS Saint-Pérollais »** à*

Christine GUENEBAUD
6 allée des Eglantiers
07500 GUILHERAND-GRANGES

N.B :

*Les licences étant remises lors de l'Assemblée Générale, si vous ne pouvez ou ne désirez pas y être présent, veuillez adresser **une enveloppe timbrée** pour l'envoi de votre licence !*

Merci pour votre fidélité à notre Club, et à bientôt sur les sentiers.

